

Protection contre la guerre chimique.

général afin de créer un « idéal européen », élevé, embrassant dans une vue largement humaine tous les problèmes vitaux d'un caractère général, permettant d'arriver progressivement à un désarmement moral qui, seul — selon nous — peut éloigner des peuples le cauchemar affreux de la guerre aérochimique empoisonnant le monde. Et nous pensons aussi que pour faciliter cet enseignement et faire disparaître entre nations, les malentendus de race qui subsistent, tenaces, indéracinables, on pourrait réaliser, chaque année, entre nations, l'échange — pour quelques mois — de milliers de jeunes gens : étudiants ou fonctionnaires, commerçants ou ouvriers capables. Ce serait là une magnifique occasion de rapprochement. L'idée, croyons-nous, a déjà été discutée ; elle a trop d'importance pour ne pas faire l'objet d'une étude approfondie. Et ce serait également une belle et noble tâche entre toutes pour les Croix-Rouges que de préparer les voies et moyens de réalisation de cette interpénétration des peuples ; de s'occuper de ces nouveaux migrants, pèlerins de la paix !

Prof. L. Demolis.

A propos des Commissions mixtes nationales.

La Commission internationale des experts de Bruxelles, constatant que la protection de la population civile est avant tout une question nationale, a recommandé — comme on le sait — la constitution dans chaque pays, sous les auspices de la Croix-Rouge nationale, d'une Commission mixte composée de représentants des autorités et groupements civils, particulièrement intéressés à la protection de la population contre les gaz.

Plusieurs pays ont donné suite à cette suggestion entre autres la Belgique, la Bulgarie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, et nous savons, d'autre part, que la

Protection contre la guerre chimique.

Croix-Rouge britannique, notamment, a commencé l'instruction de son personnel, que la Croix-Rouge belge, et d'autres encore, suivront son exemple. En France, le D^r Sieur, médecin-inspecteur général, membre de l'Académie de médecine, a fait, le 19 juin dernier, une très intéressante communication à l'Académie de médecine sur les vœux émis par la douzième Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Genève en octobre 1925, et par les experts de Bruxelles, qui s'accordent à démontrer l'impérieuse nécessité d'une organisation civile pour combattre la guerre chimique et se prémunir contre toutes attaques éventuelles de gaz délétères.

L'Académie de médecine, convaincue à son tour de la recherche urgente de moyens destinés à protéger les populations civiles contre les atteintes de gaz nocifs et notamment contre celles de l'aérochimie, a adopté à son tour, sur la proposition du général Sieur le vœu suivant :

« Tout en déclarant que la guerre chimique doit être prohibée, l'Académie émet l'avis que, dans la prévision que cette prohibition viendrait, comme jadis, à être violée, des comités composés de représentants des autorités civiles et militaires, des Croix-Rouges et des groupements sociaux soient chargés, dès le temps de paix, de rechercher et d'organiser dans tous les centres importants, les moyens de protéger la population civile contre les gaz de combat... ».

Sur la proposition du D^r Cazeneuve, ancien sénateur du Rhône, une commission composée de MM. Richet, Gley, Cazeneuve, Moureu, Achard, Desprez, Sieur, Balthazard, Lapique, Tiffeneau et Délépine, a été chargée d'étudier la question et déposera son rapport à la rentrée d'octobre. Nous croyons savoir que de l'échange de vues qui a eu lieu au cours d'une première réunion, il semble résulter que la meilleure façon de réaliser la protection des populations civiles sera d'établir une protection, par

Protection contre la guerre chimique.

maison, en faisant subir aux caves quelques aménagements appropriés.

L'intervention du général Sieur, dont le but était de hâter la formation en France des commissions mixtes réclamées par les experts de Bruxelles, a été des plus heureuses et nous savons que cette formation est en bonne voie.

D'autres initiatives françaises du même genre, dues à des spécialistes des questions chimiques, ont pris jour également, à la suite de cette communication et M. Pierre Tambute, ex-contrôleur de fabrication à l'établissement central du matériel chimique de guerre (1915-16-17), notamment, s'est fait l'animateur de ce mouvement et compte réussir à mettre sur pied une association d'utilité nationale, une ligue contre la guerre chimique et pour la protection des populations civiles dont les objectifs principaux visent :

1° à entreprendre toutes actions pour supprimer la guerre chimique ;

2° à entreprendre l'éducation du public afin de le familiariser avec l'emploi des moyens de protection contre la guerre des gaz ;

3° à aider les municipalités dans l'organisation des secours et à fournir éventuellement du personnel bénévole capable de prêter assistance à la population civile ;

4° à susciter la recherche de produits neutralisants et la création d'appareils spéciaux pour la protection de la population civile, en instituant des concours et en les dotant de prix ;

5° à fournir aux ligueurs un appareil individuel de protection contre les gaz et à leur en assurer l'entretien ;

6° à constituer des stocks d'appareils destinés à être distribués, le cas échéant, à la population indigène.

Dans le même ordre d'idées, nous signalons également un très intéressant article de propagande de M. le médecin

Protection contre la guerre chimique.

général inspecteur Sieur, paru dans la revue *Je sais tout*¹ : « Apprenons à protéger, dès le temps de paix, les civils contre les gaz toxiques », et nous espérons que du concours de toutes ces compétences et de ces bonnes volontés, sortiront avant peu des solutions immédiatement applicables ; l'entreprise est d'envergure, mais le danger aérien est bien pire réalité. *Prof. L. D.*

Commission mixte bulgare.

Par lettre en date du 26 septembre, la Croix-Rouge bulgare informe le Comité international que la Commission mixte bulgare pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique est constituée dès maintenant de la façon suivante :

- Délégué de la Société bulgare de la Croix-Rouge ;
- Délégué de la direction de la Santé publique en Bulgarie ;
- Délégué du ministère de la Guerre, état-major ;
- Délégué de la Commune municipale centrale de Sofia ;
- Délégué de l'Université de l'Etat ;
- Délégué du Service sanitaire de la Ville de Sofia ;
- Délégué du Commandant militaire de Sofia ;
- Délégué de l'Union des pharmaciens de Bulgarie ;
- Délégué de la direction de l'aviation ;
- Délégué de l'Union des chimistes de Bulgarie ;
- Délégué du Service sanitaire militaire ;
- Délégué du commandant de la police de Sofia.

La Commission mixte bulgare a eu sa première réunion récemment et a nommé une commission de quatre membres pour élaborer un programme d'activité. La Commission s'adjoindra, s'il y a lieu, des experts techniques qualifiés.

¹ *Je sais tout*, la grande revue de vulgarisation scientifique, N° 273, septembre 1928. Paris.